



Centre de Suivi Ecologique

Centre de Suivi Ecologique

Composante 1 : Renforcement des capacités de l’Autorité nationale désignée (AND)

RAPPORT D’ACTIVITES TRIMESTRIEL

1^{er} septembre 2017 – 2 juillet 2018



Centre de Suivi Ecologique

Pour la gestion des ressources naturelles



1. Contexte

Rappel du contexte dans lequel le Togo a fait la requête pour le programme de préparation

Le Gouvernement togolais, en ratifiant la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), s'est engagé à apporter les changements à moyen et long termes nécessaires pour atténuer les émissions de Gaz à effet de serre (GES) et à s'adapter aux effets des changements climatiques. Toutes les études réalisées à ce jour ont montré la vulnérabilité du Togo face aux changements climatiques, notamment dans les secteurs de l'Énergie, des Ressources en Eau, de l'Agriculture, de la Santé, ainsi que sur la Zone Littorale. Les mêmes études ont également révélé le potentiel d'atténuation des GES dans trois secteurs prioritaires : Énergie, Agriculture et Utilisations des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie. Des mesures d'adaptation et d'atténuation ont été préconisées dans ces secteurs, mais la faisabilité et la viabilité des mesures proposées nécessiteront la mobilisation de financements adéquats, le renforcement des capacités technologiques et humaines, ainsi que la mise en œuvre des programmes IEC. Les faiblesses techniques, financières et institutionnelles observées à ce jour n'ont pas facilité l'accès à des fonds climatiques en dehors des financements obtenus pour les activités habilitantes. Le Fonds national pour l'environnement créé en 2010 pour drainer les fonds climatiques aussi bien sur le plan national qu'international peine à devenir opérationnel, à cause de ces mêmes faiblesses. *C'est dans ce contexte que le Togo a sollicité l'appui technique et financier du Fonds vert pour le climat (FVC) relatif aux deux premières composantes du programme de préparation dudit fonds qui sont les suivantes :* (i) Renforcement des capacités de la Direction de l'environnement (AND) en matière d'engagement avec le Fonds, de planification de la coordination des parties prenantes ; et (ii) Elaboration du cadre stratégique d'interaction entre le FVC et le Togo. Le présent rapport trimestriel est relatif à la composante 1.

Description de la composante 1 :

La première composante du programme vise à renforcer les capacités de l'Autorité nationale désignée afin qu'elle puisse assumer pleinement ses fonctions consistant à gérer les interactions entre le Togo et le FVC, mais aussi à favoriser les consultations avec les parties prenantes. Les activités suivantes sont prévues pour sa mise en œuvre : (i) développement d'un processus de planification stratégique en collaboration avec les structures et agences du secteur public et autres parties prenantes, et renforcement de leur capacité en maîtrise des informations sur le FVC, ses modalités de fonctionnement et ses opportunités de financement, tout au long du processus à travers des canaux d'informations appropriés ; (ii) dotation de l'AND de capacités pour identifier et apprécier des projets et programmes prioritaires et pour assumer ses prérogatives en matière de non-objection; (iii) appui en élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de communication en direction des différentes parties prenantes; (iv) Appui à la conduite des réunions du Comité de pilotage FVC ; (iv) appui en renforcement du leadership du Ministère de l'environnement et des ressources forestières, et du processus consultatif à travers des concertations entre le MERF, le



Centre de Suivi Ecologique

Ministère de l'économie et les représentants des départements sectoriels et du secteur privé.

Définition des rôles des intervenants (CSE, AND Togo, Consultants)

Le CSE a pour rôles : (i) le suivi de la mise en oeuvre de l'ensemble des activités; (ii) la gestion fiduciaire (gestion financière et passation des marches); (iii) le contrôle de qualité des rapports soumis par les consultants. L'AND a pour mission : (i) de faciliter les contacts avec les parties prenantes; (ii) d'organiser les différents ateliers de renforcement des capacités et de partage d'informations animés par les consultants (identification et invitation des participants, logistiques, sensibilisation des parties prenantes ; (iii) de faire le suivi financier de la mise en oeuvre du programme. Les consultants ont pour missions d'exécuter les tâches conformément aux TDR contractuels (cf. activités prévues ci-après).

2. Activités menées et Résultats obtenus (période 18 mai 2017 au 31 août 2017)

Décrire les résultats obtenus et détailler les livrables

| Description des activités initialement prévues pour la période ¹ | Résultats obtenus | Livrables fournis | Difficultés rencontrées ² / Observations |
|---|--|--|---|
| Activités postérieures à la troisième mission | | | |
| | Le manuel des procédures des opérations, d'octroi de non objection, et de suivi des projets/programmes a été revu pour tenir compte des observations du CSE postérieures à l'atelier de validations du manuel. | Manuel d'opérations revu et transmis au CSE en septembre 2017 | Pas de difficultés |
| Quatrième mission : Préparer et animer, avec l'appui du consultant national, la réunion interministérielle d'information sur les objectifs et les activités du programme de préparation, mais aussi de concertation sur les synergies à mettre en place pour une mise en oeuvre réussie du programme | | | |
| Animation de la réunion | Les décideurs de haut niveau sont informés sur les procédures de mobilisation des ressources du Fonds vert pour le climat | <ul style="list-style-type: none"> - Communication sur l'aperçu du Fonds vert pour le climat ; - Communication sur le cadre institutionnel de mise en oeuvre au niveau national - Communication sur les | |

¹ Utiliser les activités prévues dans le chronogramme partagé avec les consultants

² Difficultés liées au contexte politique et institutionnel du pays, difficultés liées à l'organisation du travail ou des activités

| | | | |
|--|---|--|--|
| interministérielle d'information sur le processus de planification stratégique et de coordination des actions de lutte contre le changement climatique. | | procédures de soumission de projets et de délivrance de la lettre de non objection | Retard dans la réalisation de cette activité qui clôture la phase 1 du programme de préparation à cause de la validation tardive du programme pays |
| | Les grandes lignes du programme pays Fonds vert du Togo sont partagées | Communication sur les objectifs, les orientations et les projets climatiques du programme pays FVC préalablement validé au plan national | |
| | Les acquis et perspectives du processus de préparation à l'accès au FVC ont été partagés | - Communication sur les résultats obtenus de la mise en œuvre des deux premières composantes (renforcement de capacités et programme pays) - Communication sur les perspectives du programme de préparation | |
| | Des leçons sont dégagées de la mise en œuvre de la composante 1 du programme de préparation | Communication sur les leçons tirées de la mise en œuvre de la composante 1 | |
| Préparer le compte rendu de la réunion interministérielle sur le processus de planification stratégique et de coordination des actions de lutte contre les changements climatiques | Le compte rendu de la réunion interministérielle est préparé et soumis au CSE | Rapport de compte rendu structuré comme suit : Introduction 1. cadrage et déroulement de la réunion (contexte et justification, objectifs, participants et modération de la réunion, déroulement de la réunion) 2. Travaux de l'atelier proprement dit : a/ Cérémonies d'ouverture b/ Différentes communications suivies de débats (Aperçu sur le FVC ; Cadre institutionnel de mise en œuvre au niveau national ; Procédures de soumission des projets et de délivrance de non objection ; Grandes lignes du programme pays FVC du Togo ; Acquis du processus de préparation au Togo ; Leçons apprises c/ Cérémonies de clôture 3. Annexes | Pas de difficultés |
| Elaborer une note sur les leçons apprises dans le cadre de la mise en | Des leçons sont tirées de la mise œuvre de la composante 1 du programme de | Note de leçons apprises élaborée et transmise au CSE le juin 2018 | Pas de difficultés |



Centre de Suivi Ecologique

| | | | |
|--|--|---|--|
| œuvre de la composante 1 du programme de préparation | préparation | | |
| Elaborer le troisième rapport trimestriel | Le troisième rapport trimestriel objet du présent rapport renseignant sur le déroulement des activités du dernier trimestre a été soumis | Rapport trimestriel (1 ^{er} septembre 2017 à juin 2018) structuré comme suit conformément au canevas soumis par le CSE 1. Contexte (rappel du contexte dans lequel le Togo a fait la requête pour le programme de préparation ; Description de la composante 1 ; Définition des rôles des intervenants : CSE, AND Togo, Consultants) 2. Activités menées et Résultats obtenus au cours de la période | Retard de programmation des activités de ce dernier trimestre, essentiellement basés sur la rencontre interministérielle, à cause du retard dans la validation du programme pays FVC |
| Prochaines étapes | <i>La présente réunion interministérielle clôture la première phase du programme de préparation</i> | | |

3. Conclusion et leçons apprises

Les résultats obtenus au terme de cette réunion interministérielle qui a impliqué les principaux décideurs ont été satisfaisants. En effet, les communications faites et les débats qui s'en sont suivis, ont permis aux participants d'être informés sur les principales activités conduites au niveau des deux premières composantes exécutées dans le cadre du programme de préparation, ainsi que les résultats obtenus. Cette réunion constitue donc un moyen de sensibilisation des premiers responsables des institutions étatiques et des faîtières des organisations de la société civile sur les opportunités de financement des projets au niveau du FVC et les conditions et procédures d'accès. Ils ont été également informés sur le cadre stratégique d'intervention entre le Fonds et le Togo et le portefeuille de projets en cours d'instruction à soumettre au FVC. Ces derniers, chacun en ce qui le concerne, pourront mieux accompagner le déblocage des situations qui peuvent freiner l'accès au financement des fonds climatiques en général et du FVC en particulier. Somme toute, la réunion a été opportune et appréciée par les participants. Pour les phases ultérieures, une attention particulière devra y être accordée.